AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1660
FR0000031122-FS0800

18 juillet 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juillet 2016, la société JP Morgan Securities plc[1] (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni), agissant de concert avec les sociétés JP Morgan Clearing Corp.[1] (Four Chase MetroTech Center, Brooklyn, New York, 11201, Etats-Unis) et JP Morgan Whitefriars Inc. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), a déclaré :

- à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 juillet 2016, par suite d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir de concert 17 159 806 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,72% du capital et 4,59% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Clearing Corp.	413 632	0,14	413 632	0,11
JP Morgan Whitefriars Inc.	46 084	0,02	46 084	0,01
JP Morgan Securities plc	16 700 090	5,56	16 700 090	4,47
Total JP Morgan Chase & Co.	**17 159 806**	**5,72**	**17 159 806**	**4,59**

A cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 785 299 *physical-settled call option* arrivant à échéance le 16 décembre 2016 et portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) et la société JP Morgan Clearing Corp. a précisé détenir 413 632 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat de prêt de titres avec faculté de rappel portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM.

En outre, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 11 677 496 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) sous la forme de 6 contrats d'*equity swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 31 mars 2017 et le 3 août 2017, portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 373 737 570 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un delta de 1.

- avoir franchi en baisse, le 12 juillet 2016, par suite d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir de concert 14 465 694 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et 3,87% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
JP Morgan Clearing Corp.	713 241	0,24	713 241	0,19
JP Morgan Whitefriars Inc.	0	0	0	0
JP Morgan Securities plc	13 752 453	4,58	13 752 453	3,68
Total JP Morgan Chase & Co.	**14 465 694**	**4,82**	**14 465 694**	**3,87**

A cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 785 299 *physical-settled call option* arrivant à échéance le 16 décembre 2016 et portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) et la société JP Morgan Clearing Corp. a précisé détenir 713 241 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat de prêt de titres avec faculté de rappel portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM.

En outre, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 11 942 203 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) sous la forme de 7 contrats d'*equity swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 mars 2017 et le 3 août 2017, portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM[3].
